

REUNION RP Cresam, ERHR, Siège

Objectif/Missions : Les représentants de proximité ont pour mission de développer le dialogue social entre les salariés et la direction de pôle en vue d'améliorer les conditions de travail. Le représentant de proximité a pour attribution : - présenter au directeur de pôle des réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables au sein de l'association - recommander des actions de nature à améliorer la qualité de vie au travail du personnel

Horaires:

Réunion du: 1 ^{er} octobre 2020 09H30-12H00				
Personnes présentes: Stephanie SABOURIN: RP Sonja van de Molengraft: présidente déléguée			Prise de notes:	
Préparation en amont: Nous envoyer par e-mail les propositions de sujets/problématiques/situations que vous souhaiteriez aborder pendant la réunion				
	Ordre du jour:	Temps	Qui?	Conclusion/ Action (qui? Quand?)
1	Depuis les vacances d'été, est ce que les salariés du CRESAM ont pu reprendre normalement leur travail sur site?			Non, pas normalement. Le PRA du Cresam est envoyé à Mme Boissinot le 1 ^{er} septembre pour le présenter au CSE du 3 septembre.
2	Est ce que les salariés de l'Equipe Relais ont pu reprendre normalement leur travail sur site?			Oui
3	Quelles sont les démarches à suivre en cas de suspicion d'un cas de Covid au sein d'un service?			Entre l'envoi de questions RP et la réunion d'aujourd'hui, les questions 3 -7 sont déjà traités au CSE du 24 septembre. A voir le PV Les salariés du Siège souhaiteraient que des réunions communes d'informations générales soient mises en place (1 ou 2 par an par exemple) car aujourd'hui il leurs manque des informations importantes.
4	les salariés sont-ils informés tout de suite d'un cas de suspicion au sein de leur service?			
5	les salariés sont-ils informés uniquement lorsque le cas est avéré?			

6	Si un cas est avéré sous quel délai les salariés sont informés?			
7	Est ce que les personnes qui ont été en contact avec un salarié ayant eu la COVID doivent être testées ?			
8	Le salarié suspecté de Covid est il en droit de refuser de faire le test même si l'employeur le préconise?			
9	Un salarié suspecté d'avoir la Covid et qui a fait le test, est-il obligé de donner la réponse du test à son employeur ?			
10	le test Covid peut il être effectué sur un temps de travail ?			
11	Combien de temps un salarié doit il rester chez lui avant de reprendre son travail lorsqu'il a été testé positif au test ?			

Prochaine réunion

Date : le 3 novembre au Cresam

Planning des réunions RP : l'envoi l'odj 10 jours calendriers avant la réunion

3 dec 14h